

**Communiqué de presse**  
**10 décembre 2014**

Préalablement à la construction d'habitations à I Palazzi, sur la commune de Venzolasca (Haute-Corse), l'État (Drac Corse) a prescrit une fouille préventive afin d'étudier les vestiges d'une agglomération antique. Ces recherches, financées par l'État, au travers de la procédure du FNAP (Fonds national pour l'archéologie préventive), sont menées par une équipe d'archéologues de l'Inrap. Elles permettent aux chercheurs d'étudier un nouveau secteur du site d'I Palazzi, localisé sur un vaste plateau dominant la plaine littorale au sud de Bastia. Au cours des deux derniers siècles avant notre ère, une petite agglomération se développe au tournant de l'intégration du monde indigène insulaire, dans la sphère économique et culturelle romaine.

### **I Palazzi : une agglomération antique**

Le site d'I Palazzi a été mis évidence dans les années 1970 et a déjà fait l'objet de deux fouilles préventives (en 2001 et 2009). Plusieurs campagnes de sondages ont permis de circonscrire son étendue sur deux hectares. Il s'agit d'une agglomération édifiée par les populations insulaires, entre le II<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècles avant notre ère. Autour de deux rues perpendiculaires, elle se compose d'un habitat extrêmement dense aux murs de galets et d'argile et aux toits de tuile (*tegulae* et *imbrices*).

### **Un nouveau quartier exploré**

La fouille actuelle de 2000 m<sup>2</sup>, montre la continuité de cet habitat avec celui des parcelles voisines déjà fouillées. Les sols d'occupation, préservés sous l'épandage de matériaux de démolition, révèlent l'existence d'au moins deux états successifs de l'agglomération, entre 150 et 50 avant notre ère. Le peu de profondeur des anciens travaux agricoles et la présence d'un aménagement de terrasses ont permis la préservation sur une hauteur importante des édifices.

L'abondant matériel domestique retrouvé (céramiques, monnaies et parures) illustre les échanges commerciaux particulièrement développés avec la péninsule italique et notamment avec la cité étrusque de *Populonia* située derrière l'île d'Elbe.

Enfin la fabrication artisanale de tuiles sur place a été mise en évidence grâce aux structures démantelées d'un four et des déchets de cuissons.

### **L'abandon de l'habitat**

L'importance et la variété des importations dans cette agglomération confirment la large ouverture sur le monde méditerranéen d'un site comme I Palazzi et vont à l'encontre de l'image d'une communauté repliée sur elle-même.

Le chantier actuel mettrait en évidence un épisode de destruction brutale avec traces d'incendie suivi d'une restructuration complète de l'habitat vers la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. À partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, le site est abandonné. Cela semble correspondre au développement de la cité romaine de Mariana, fondée en 100 avant notre ère, dans la plaine de Lucciana à 5,5 km du plateau. Sur les parcelles explorées, l'occupation semble cesser dès la période Augustéenne (-27 avant notre ère – 14 de notre ère).

## **L'Inrap**

Avec plus de 2 000 collaborateurs et chercheurs, l'Inrap est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe. Institut national de recherche, il réalise l'essentiel des diagnostics archéologiques et des fouilles en partenariat avec les aménageurs privés et publics : soit près de 2 000 chantiers par an, en France métropolitaine et dans les Dom. Ses missions s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique au public.

## **La DRAC, Service régional de l'archéologie**

Les missions archéologiques de l'État sont remplies au niveau régional par la DRAC-(Service régional de l'Archéologie), placée sous l'autorité du préfet de région. Ce service met en œuvre les mesures nécessaires à l'inventaire, la protection, l'étude, la conservation du patrimoine archéologique. Il veille à l'application de la réglementation relative à l'archéologie, prescrit les opérations d'archéologie préventives, et en assure le contrôle scientifique.

L'opération menée sur le site de Palazzi est prise en charge par le fonds national pour l'archéologie préventive créé par la loi n° 2003-707 du 1er août 2003 afin de financer, en totalité ou en partie, certaines opérations de fouilles archéologiques préventives dans le cadre d'aménagements publics ou privés.

Aménagement Habitations privées

Prescription et contrôle scientifique **Drac Corse-Service régional de l'archéologie**

Recherche archéologique **Inrap**

Responsable d'opération **Philippe Chapon, Inrap**

## **Contacts**

Cécile Martinez

Chargée du développement culturel et de la communication

Inrap, direction interrégionale Méditerranée

06 87 01 62 86 – cecile.martinez@inrap.fr

Franck Leandri

Conservateur régional de l'archéologie

Direction régionale des affaires culturelles

Villa San Lazaro, 1 Chemin de la Pietrina

CS 10003 - 20704 - Ajaccio cedex 9

0614574525 – franck.leandri@culture.gouv.fr